

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 105-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.560

Déposée le: 30.05.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC) (porte-parole)
von Känel (Lenk i.S., UDC)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 02.06.2016

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: Non classifié
Proposition du
Conseil-exécutif:



L'hôpital de Zweisimmen n'est-il nécessaire à la couverture des soins que sur le papier?

L'hôpital de Zweisimmen, comme celui de Frutigen ont été classés nécessaires à la couverture des soins par le Conseil-exécutif.

Le gouvernement a pris cette décision sous la pression du Grand Conseil. La région du Simmental – Pays de Gessenay est celle qui est la plus éloignée d'un CHR, que ce soit Thoune, Interlaken ou encore Berne, pour les cas graves.

La maternité de Zweisimmen a fermé ses portes fin mars 2015, inutile de le rappeler. Le conseil d'administration de STS AG a simultanément décidé de fermer la salle d'opération en fin de semaine, pendant huit mois. Pendant ces 70 jours, il ne nous reste donc que les urgences pour les interventions chirurgicales. De plus, il n'y a qu'une seule ambulance stationnée dans notre région.

Avec des prestations pareillement réduites à la portion congrue, les frais de transport sont de plus en plus répercutés sur la population. Ces restrictions font du Simmental – Pays de Gessenay une région de seconde zone, avec tout ce que cela suppose d'inconvénients.

Dans ces conditions, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. La décision de fermer la salle d'opération est-elle compatible avec le statut d'hôpital nécessaire à la couverture des soins médicaux et chirurgicaux ?
2. Est-il raisonnable de discriminer à ce point la région en ce qui concerne la couverture des soins aigus ?
3. Si un patient devait décéder ou avoir des séquelles graves parce que la salle d'opération était fermée au moment crucial et qu'aucun service d'urgence à proximité n'a pu le prendre en charge, qui sera responsable ?
4. Faut-il attendre un drame pour que le Conseil-exécutif mesure la portée de cette décision et réagisse ?
5. La fermeture de la salle d'opération pendant ces 70 jours est un coup dur pour le projet d'ouverture de la maison de naissance Maternité Alpine qui pénalise les femmes, les familles et les enfants à naître. Quelles possibilités le Conseil-exécutif voit-il de soutenir ce projet capital ?

Motivation de l'urgence :

La mise en place de la maison de naissance est en cours. La question de la disponibilité de la salle d'opération est capitale pour le projet.